



Consignes d'inscription saison

2019-2020

Le dossier d'inscription envoyé à Annick doit comprendre :

Bulletin d'adhésion.

Certificat médical obligatoire pour les nouveaux inscrits et pour les adhérents dont le certificat médical a plus de 3 ans.

Pour le renouvellement de licence des adhérents dont le certificat médical a moins de 3 ans, vous devez remplir le questionnaire de santé

Si vous répondez NON à toutes les questions : vous remettez l'**attestation** qui se trouve en bas du questionnaire .

Si vous répondez oui à une ou plusieurs questions : vous devez remettre un nouveau certificat médical

Le bulletin d'adhésion à l'assurance.

Le consentement dûment signé au recueil at au traitement des données vous concernant.

Le 25 mai 2018 est entré en vigueur un nouveau Règlement Général sur la Protection des données (RGPD).

Pour notre part, vos coordonnées sont conservées en interne, elles sont utilisées uniquement dans le but de vous donner des informations nécessaires pour les différentes activités et pour vous contacter en cas de besoin. Elles ne sont jamais communiquées à l'extérieur.

Chèque à l'ordre : RSAG

Pour faciliter les inscriptions nous vous proposons :

des permanences :

lundi 01/07 à la salle Léon Béra 9h15/ 11h15

mercredi 03/07 rue des Yèbles 16h00/18h30 (Annick ROBIN et Christian ROCCI)

lundi 02/09 salle Léon Béra 9h15/11h15 (Annick Robin)

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas traité